

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

JH/OL

## OBJET

**Constatation de la désaffectation de son usage public et cession d'une emprise foncière au profit de Trois Moulins Habitat place Beaumarchais dans le cadre de la réhabilitation de l'immeuble situé 2 à 14 boulevard Diderot 77130 Montereau**

## DATE D'AFFICHAGE

30 janvier 2025

## NOMBRE DE CONSEILLERS :

en exercice

35

présents

27

votants

33

### N° D\_09\_2025 (Service Urbanisme)

L'an deux mil vingt-cinq, le 27 janvier à 19 heures 00, les membres composant le Conseil Municipal de Montereau se sont réunis en Mairie de Montereau sur la convocation en date du 20 Janvier deux mil vingt-cinq et sous la présidence de Monsieur James CHERON, Maire.

Présents : M. CHERON, Maire, M. DERVILLEZ, Mme BOURGEAIS EL ABIDI, M. ASFAUX, Mme CHOISY, M. REGUIG, Mme MAIROT, Mme IVAKHOFF, M. BELEK, M. ESPARRAGA, Adjoints au Maire, M. DOURET, Mme GAGÉ, Mme IN, Mme LACHEMI, M. LEMOINE, M. MALONGA M. MEBARKI, Mme MEUNIER, M. MONIER, Mme SONI MAZOUZI, M. POUVESLE, M. ALBOUY, M. ANKAOUA, Mme DA FONSECA, M. DEYDIER, M. JEGO, Mme PINTO JANEIRO, Conseillers Municipaux.

Absents représentés : Mme CORNEILLAN représentée par M. DERVILLEZ, M. STUTZ représenté par M. ASFAUX, Mme ADANUR représentée par M. BELEK, Mme CAMACHO représentée par M. ESPERRAGA, Mme ZAIDI representée par M. JEGO, M. LOMBARD représenté par M. CHERON,

Absents : M. FELLAH, Mme SAINTE ROSE,

Secrétaire de séance : M. REGUIG

~~~~~

Le bailleur Trois Moulins Habitat (groupe Polylogis) poursuit la réhabilitation de son parc social ancien présent à Surville. L'immeuble situé 2 à 14 boulevard Diderot va faire l'objet très prochainement de travaux importants de réhabilitation et d'aménagements extérieurs, dont la création d'un parking privatif de surface en remplacement d'un parking couvert à démolir situé à l'arrière de l'immeuble, côté place Beaumarchais.

Afin de permettre l'aménagement de ce parking intégré à la résidence, TMH sollicite l'acquisition de foncier appartenant à la commune, constituée à titre principal d'une portion de voirie et d'espaces de stationnement place Beaumarchais, dont la restauration globale prévue dans la convention ANRU 2 intègre parfaitement le changement d'usage.

La ville de Montereau a engagé la procédure de déclassement du domaine public communal de plusieurs emprises foncières dans le cadre du réaménagement de la place Beaumarchais, dont celle destinée à être cédée à TMH.

A l'issue de la procédure et par délibération en date 02 décembre 2024, le Conseil Municipal a autorisé le déclassement du domaine public communal des emprises foncières concernées.

Cette décision permet à la ville de céder lesdits terrains entrés dans le domaine privé de la commune.

Parallèlement et conformément au Code général de la propriété des personnes publiques (article L 2141-1), il convient de constater la désaffectation de son usage public de la partie déclassée du domaine public communal du bien à céder à Trois Moulins Habitat.

.../...

Par acte d'huissier, la désaffection de son usage public de l'emprise foncière concernée appartenant à la ville de Montereau est constatée.

Il convient donc par la présente délibération, d'entériner la désaffection de son usage public dudit terrain.

A l'issue de ces procédures conjointes, la ville est autorisée à céder le terrain.

Le lot à céder par la commune à Trois Moulins Habitat représente une surface d'environ 654 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrale AH 67 + parcelle déclassée du domaine public communal), sous réserve du document d'arpentage.

La cession est envisagée à l'euro symbolique. En effet, traditionnellement, les acquisitions foncières effectuées par TMH en secteur ANRU destinées à des aménagements de type voirie sont conclues à l'euro symbolique. Le programme de réhabilitation de la barre Diderot mobilise également des fonds importants. Pour l'ensemble de ces raisons, la cession à l'euro symbolique est justifiée et nécessite de passer outre l'avis délivré par le Service des Domaines en date du 20 novembre 2024.

Les frais de notaire et de géomètre sont à la charge de l'acquéreur.

Il est précisé que le terrain est vendu en l'état par la commune. Tout déplacement de réseaux éventuellement existants dans l'emprise de la parcelle, terrassement, entretien, déplacement de clôture ou de mobilier urbain le cas échéant, d'une manière générale toute intervention sur le terrain destinée à le rendre conforme à l'usage prévu par l'acquéreur est à la charge dudit acquéreur.

**VU** l'avis du Service des Domaines en date du 20 novembre 2024,

**VU** l'avis favorable de la 4ème commission en date du 23 Janvier 2025

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, DECIDE A L'UNANIMITE :**

- **DE CONSTATER** la désaffection de son usage public de l'emprise foncière destinée à l'aménagement d'un parking de surface situé place Beaumarchais à céder à Trois Moulins Habitat.
- **D'AUTORISER** la cession de ce terrain au profit de Trois Moulins Habitat.
- **DE PRÉCISER** que le lot à céder par la commune à Trois Moulins Habitat représente une surface d'environ 654 m<sup>2</sup> (parcelle cadastrale AH 67 + parcelle déclassée du domaine public communal), sous réserve du document d'arpentage.
- **DE PRÉCISER** que la cession est prévue à l'euro symbolique et qu'il y a lieu de passer outre l'avis délivré par le Service des Domaines en date du 20 novembre 2024, compte tenu des éléments précédemment évoqués. Le montant de la transaction est majoré des frais de notaire et de géomètre à la charge de l'acquéreur.
- **DE PRÉCISER** que le terrain est vendu en l'état par la commune. Tout déplacement de réseaux éventuellement existants dans l'emprise de la parcelle, terrassement, entretien, déplacement de clôture ou de mobilier urbain le cas échéant, d'une manière générale toute intervention sur le terrain destinée à le rendre conforme à l'usage prévu par l'acquéreur est à la charge dudit acquéreur.
- **DE CONFIER** cette affaire à l'étude de Maîtres ROCH et ROLLAT-ROCH, Notaires à Montereau.

.../...

➤ **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son délégué à signer tous actes et documents aux effets ci-dessus

